



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil Municipal du 06 février 2025

PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	3
I. L'environnement macro-économique.....	4
A. Le contexte général	4
B. La diminution progressive des taux d'intérêts	5
II. Les finances de l'Etat	6
A. Le déficit public.....	6
B. La dette publique.....	6
III. Les finances locales	8
IV. La Loi de finances 2025	10
PARTIE 2 : RETROSPECTIVE 2020-2024	11
I. Les grands ratios financiers	11
A. Les grandes masses budgétaires	11
1. Epargne et ratios de la Ville.....	12
2. L'endettement.....	13
B. La fiscalité directe.....	14
1. La taxe foncière sur les propriétés bâties.....	14
2. La taxe foncière sur les propriétés non bâties	14
3. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14
II. Le fonctionnement	15
A. Les dépenses	15
1. Les charges à caractère général	15
2. Les dépenses de personnel	15
B. Les recettes.....	19
III. L'investissement	21
A. Les dépenses	21
B. Les recettes.....	21
PARTIE 3 : Le projet de budget 2025	23
IV. Hypothèses	23
V. Fonctionnement	24
A. Dépenses	24
B. Recettes.....	25
VI. Investissement.....	27
A. Dépenses	27
B. Recettes.....	27

PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Introduction

Depuis le début de l'année 2024, et après une hausse significative des prix à la consommation en 2022-2023, due notamment à la flambée des prix de l'énergie et des matières premières, l'économie française évolue dans un environnement marqué par des incertitudes économiques et géopolitiques.

Bien que l'inflation ait montré des signes de ralentissement, elle reste élevée et stabilisée autour de 4%, supérieure à la moyenne historique, et continue d'impacter le pouvoir d'achat des ménages ainsi que les coûts de fonctionnement des collectivités. Le taux de croissance du PIB pour 2024 de 1.1 %, confirme un ralentissement économique appelant à une gestion budgétaire prudente et stratégique.

Le taux de chômage se maintient autour de 7,2 %, reflétant une relative résilience du marché de l'emploi malgré le ralentissement économique. Les secteurs du numérique, de la transition énergétique et des services continuent de créer des emplois, compensant partiellement les difficultés rencontrées dans les secteurs industriels plus traditionnels.

La dette publique reste élevée, atteignant environ 112 % du PIB, tandis que le déficit budgétaire est prévu à 4,5 % du PIB en 2024. Cette situation reflète les mesures de soutien mises en place ces dernières années, mais impose également des choix budgétaires exigeants.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont directement concernées par la nécessité d'optimiser leurs dépenses tout en maintenant des investissements structurants, notamment dans la transition écologique et la modernisation des infrastructures.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement a annoncé des réformes visant à réduire progressivement le déficit, notamment par une meilleure rationalisation des dépenses de fonctionnement, une modernisation des outils fiscaux et une lutte accrue contre la fraude fiscale.

Ces efforts doivent cependant être conciliés avec les investissements stratégiques dans les infrastructures et l'économie verte, indispensables pour assurer une croissance durable à moyen et long terme.

La consommation des ménages reste sous pression, impactée par une inflation persistante et une hausse des taux d'intérêt qui pèse sur le coût des crédits. Néanmoins, les mesures de soutien au pouvoir d'achat, telles que la revalorisation des salaires et des prestations sociales, atténuent partiellement ces effets.

Par ailleurs, la France bénéficie de conditions de financement encore favorables sur les marchés financiers, bien que la remontée des taux d'intérêt pourrait à terme alourdir la charge de la dette et imposer des arbitrages budgétaires plus stricts.

I. L'environnement macro-économique

A. Le contexte général

Suite à la chute enregistrée en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France a rebondi de +6,9 % en 2021. Depuis, cette croissance s'est ralentie, atteignant +2,6 % en 2022, puis +0,9 % en 2023, pour culminer à +1,1 % en 2024.

Cette progression a principalement été soutenue par le commerce extérieur, mais freinée par des phénomènes de déstockage liés à l'atténuation des difficultés d'approvisionnement ainsi qu'une consommation des ménages demeurant atone.

Selon les projections de la Banque de France, le PIB devrait continuer à croître à un rythme de +1,2 % en 2025, porté par une reprise de la demande intérieure.

La Commission Européenne, quant à elle, estime cette croissance à +0,8 %, prenant en compte l'impact des mesures fiscales destinées au redressement des finances publiques.

L'inflation, qui a accompagné la reprise économique depuis la fin de la crise sanitaire, semble progressivement diminuer.

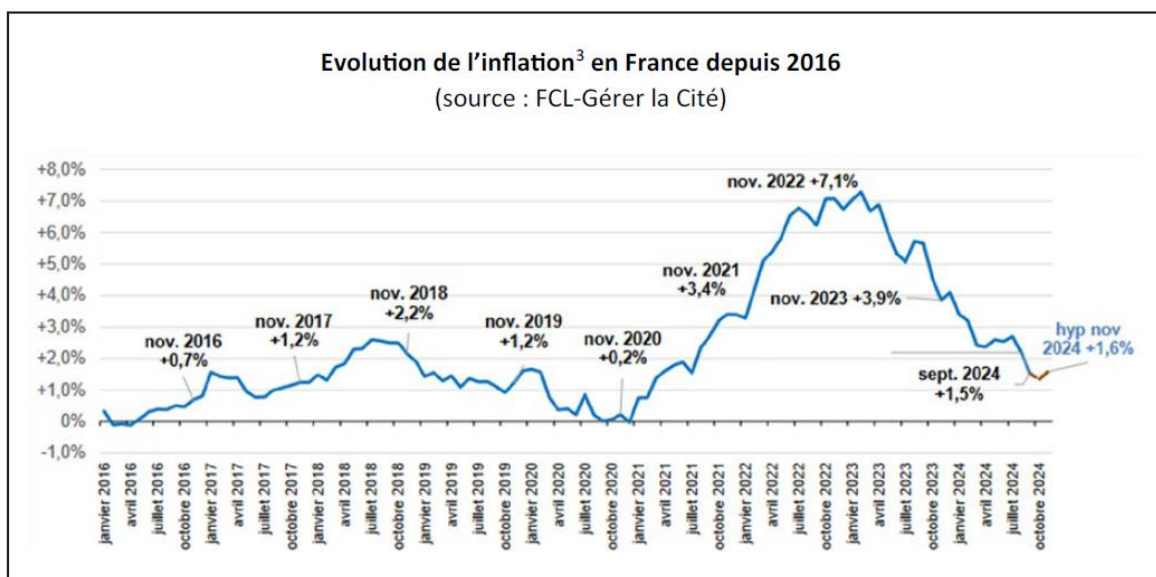
La Banque de France anticipe un taux d'inflation de 2,5 % en glissement annuel au 4^{ème} trimestre 2024, bien que certains facteurs incitent à rester prudent.

L'inflation pourrait passer sous la barre des 2 % au début de 2025, avant de reculer davantage pour atteindre 1,5 % sur l'ensemble de l'année, en raison notamment de la baisse attendue des prix du pétrole.

La Commission Européenne, cependant, prévoit une inflation légèrement plus élevée, à 2,4 % en 2024 et 1,9 % en 2025. Ces prévisions doivent être prises en compte dans les prospectives budgétaires, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Par ailleurs, depuis 2018, l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI) prévoit que la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée, lorsqu'elle est positive, sur l'évolution de l'inflation. Ainsi, en 2024, ces valeurs ont été réévaluées de +3,9 %.

Pour 2025, l'augmentation des bases a été fixée à +1,7 %.



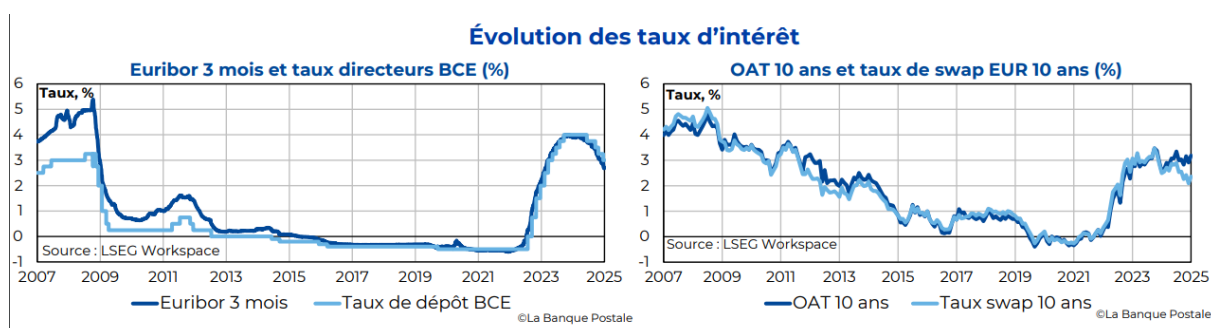
B. La diminution progressive des taux d'intérêts

Parmi les principaux indicateurs économiques à surveiller pour élaborer une projection budgétaire, l'évolution des taux d'intérêt revêt une importance particulière.

En juin 2024, face au ralentissement de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé, pour la première fois en cinq ans, de réduire ses taux directeurs.

Cette décision a été suivie de trois nouvelles baisses en septembre, octobre et décembre, justifiées par la diminution de l'inflation et le ralentissement de l'activité économique dans la zone euro. Les taux directeurs s'établissent désormais à 3 %.

Cependant, la BCE adopte une position prudente quant aux perspectives de baisse supplémentaire de l'inflation, évitant de s'engager sur une trajectoire précise pour ses taux ou sur des objectifs clairs pour les mois à venir.



II. Les finances de l'Etat

Après une relative amélioration de la situation financière des administrations publiques en 2022, l'année 2023 a été sévèrement critiquée par la Cour des comptes, qui l'a qualifiée de « *très mauvaise année* » et évoqué une « *situation inquiétante* » dans son rapport sur l'état et les perspectives des finances publiques.

En outre, au premier semestre 2024, la Cour des comptes a jugé que les prévisions du gouvernement manquaient de fondement et se révélaient excessivement optimistes. Elle a estimé que la trajectoire prévue pour respecter les critères du pacte de stabilité d'ici 2027 reposait sur des « *objectifs peu réalistes.* »

Ces critiques interviennent dans un contexte politique incertain, marqué par les élections législatives de l'été 2024, ainsi que par l'annonce de l'ouverture d'une procédure pour déficit excessif engagée par la Commission Européenne à l'encontre de la France.

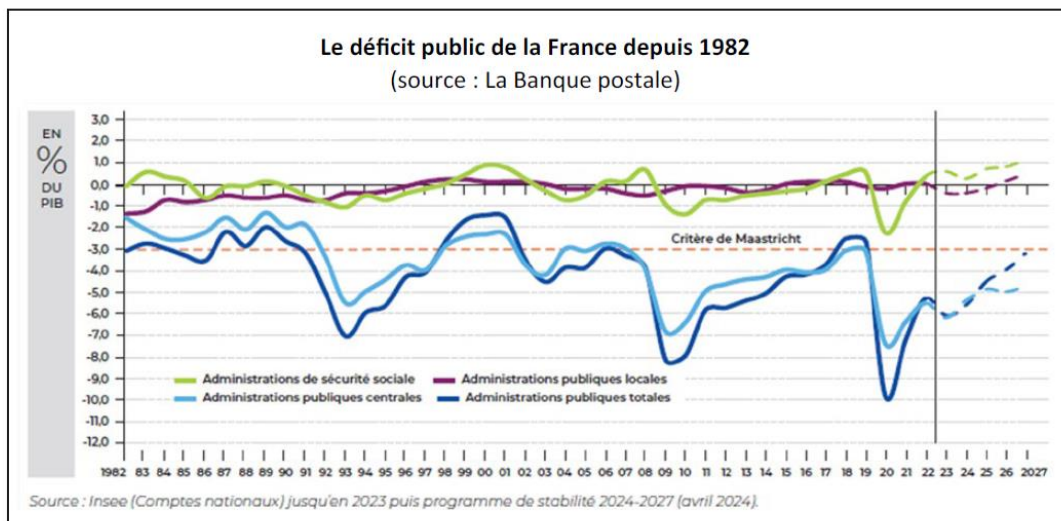
A. Le déficit public

Le déficit public, loin de se réduire, a atteint 5,5 % du PIB en 2023, soit une dégradation de 0,7 point par rapport à 2022. Cette situation a rendu obsolète la trajectoire prévue par la Loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, adoptée en décembre 2023. En conséquence, le gouvernement a dû soumettre à la Commission Européenne deux nouvelles trajectoires pluriannuelles, en avril puis en octobre 2024.

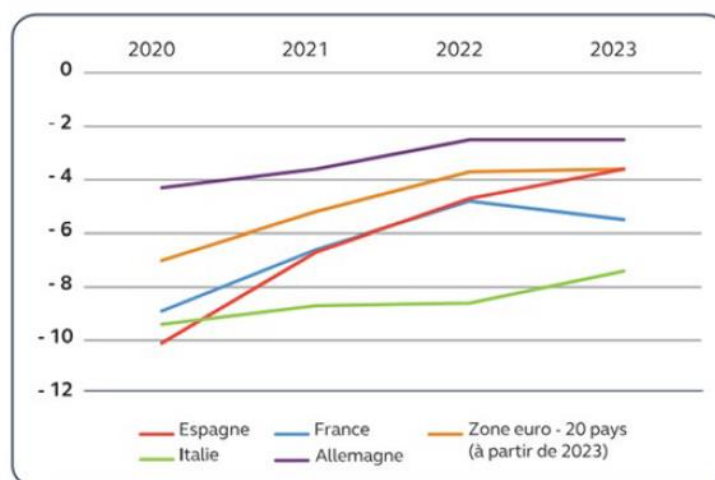
Le plan de redressement sur sept ans, présenté par le gouvernement Barnier à la Commission, fixe désormais un retour à l'objectif des 3 % de déficit public en 2029. Ce plan prévoit notamment l'adoption de mesures visant à réduire drastiquement les dépenses publiques.

B. La dette publique

L'endettement, qui a atteint 3 100 milliards d'euros fin 2023, était encore maintenu sous les 110 %, à 109,9 % du PIB, après un pic à 115 % en 2021 – essentiellement grâce à la croissance du PIB. Il dépasse cependant les 112 % à la fin du 2^{ème} trimestre 2024, subissant l'effet du renchérissement des conditions de marché.



Évolution du déficit public des quatre principales économies de la zone euro depuis 2020 (en points de PIB)



Source : Eurostat

Le gouvernement prévoit un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d’euros (environ 2 points de PIB) en 2025, visant à ramener le déficit public à 5 %. Cet effort se répartit entre une réduction des dépenses, estimée à 41,3 milliards d’euros, et une hausse des impôts, évaluée à 19,3 milliards d’euros.

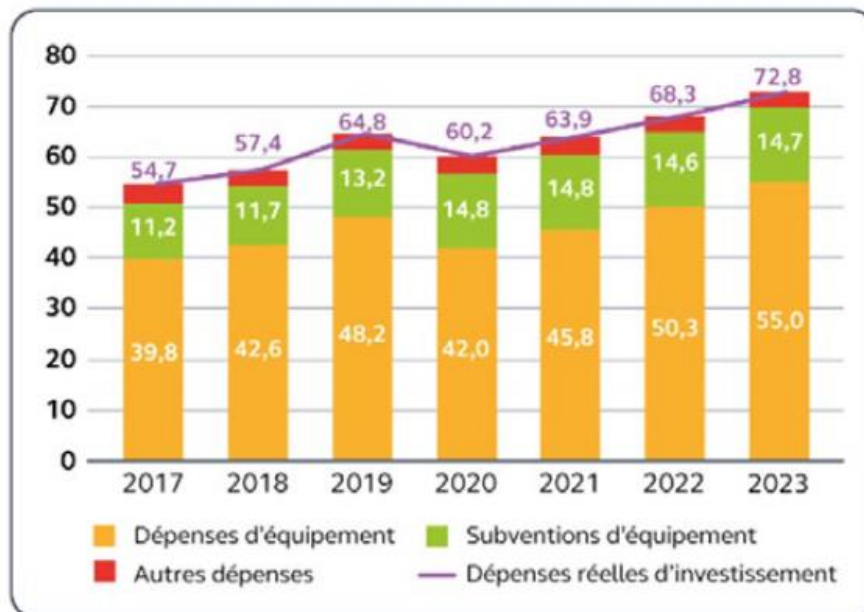
Cependant, la mise en œuvre de ces mesures demeure incertaine, notamment en raison d’un manque de précisions sur le volet de la réduction des dépenses.

Dans ce contexte, et malgré l’ouverture de la procédure pour déficit excessif à l’encontre de la France, la situation budgétaire nationale a des répercussions directes sur les collectivités territoriales. La pression accrue sur les finances publiques, combinée à d’éventuels ajustements fiscaux, exige une vigilance accrue dans les choix budgétaires. Les collectivités doivent préserver leurs marges de manœuvre tout en continuant à répondre aux attentes des habitants.

III. Les finances locales

Malgré une dégradation de leur épargne nette (-3.4 Md€), compensée seulement pour moitié par la progression de leurs recettes d'investissement (+1,7 Md€), les collectivités ont maintenu en 2023 un haut niveau de dépenses d'investissement (72,8 Md€, soit +4,5 Md€ par rapport à 2022).

Dépenses d'investissement des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

La combinaison d'une baisse de l'autofinancement et d'une augmentation des dépenses d'investissement a entraîné un besoin de financement des collectivités territoriales particulièrement élevé en 2023, atteignant 22,3 milliards d'euros, soit une hausse notable de +38,6 % par rapport à 2022.

Cette situation reflète la pression croissante exercée sur leurs budgets, liée à des projets d'investissement ambitieux, mais également à une réduction de leurs capacités d'autofinancement due à des recettes insuffisantes pour couvrir les dépenses courantes et d'investissement.

Dans ce contexte, et malgré des besoins de financement accrus, les collectivités ont décidé de limiter leur recours à l'emprunt, compte tenu de la forte hausse des taux d'intérêt qui rend le financement par la dette plus coûteux.

Le montant total des emprunts contractés par les collectivités a ainsi enregistré une baisse de 3,6 % par rapport à 2022, traduisant une gestion prudente face à l'alourdissement des charges liées à l'endettement.

Malgré cette prudence, l'encours total de la dette financière des collectivités a légèrement progressé pour atteindre 187,6 milliards d'euros (+1,8 milliard, soit +1 % par rapport à l'année précédente). Cette

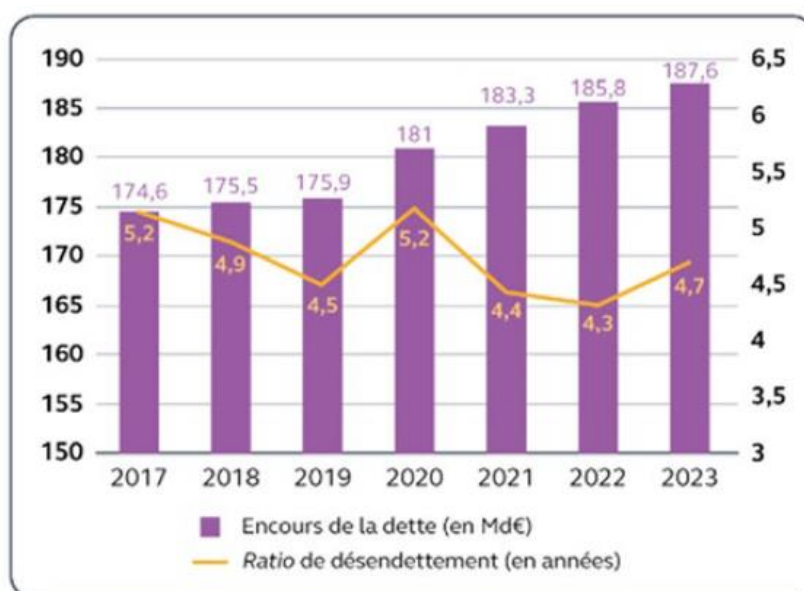
stabilité relative masque toutefois une augmentation marquée de la charge en intérêts de la dette, qui s'est élevée à 4,5 milliards d'euros, en hausse de +1 milliard (+28,8 %).

Cette augmentation résulte directement de la hausse des taux d'intérêt, qui impacte les conditions de refinancement et les nouveaux emprunts contractés.

Cette situation met en lumière les défis auxquels les collectivités sont confrontées : financer des investissements nécessaires tout en maîtrisant leur endettement dans un environnement financier tendu.

Cela impose une vigilance accrue sur la structuration de leurs budgets et sur les choix d'investissement à venir.

Endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en années) des collectivités entre 2017 et 2023



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Les collectivités s'en sont donc remis à puiser dans leur fonds de roulement pour financer le maintien de leur haut niveau d'investissement : leur compte courant au Trésor a enregistré en 2023 une baisse de 4,6 milliards d'euros, soit - 7,7 %.

Le nombre de communes présentant une trésorerie négative à fin décembre 2023 avait augmenté de 16,7 % sur un an, celui du nombre d'EPCI de 12,5 %.

Suivant la Cour des Comptes, ces résultats mettent en péril la participation des collectivités au redressement des finances publiques.

C'est dans ce contexte contraint que le gouvernement tente de faire adopter un projet de loi de finances conciliant à la fois mesures de réduction du déficit public et souveraineté budgétaire des collectivités territoriales.

IV. La Loi de finances 2025

La présentation du projet de loi de finances s'inscrit cette année dans un contexte particulier (dépôt initial retardé, instabilité politique, inflexions données suite aux Assises des Départements de France et au Congrès des Maires de France, censure du Gouvernement de Michel Barnier, dépôt d'une loi de finances spéciale).

La loi de finances pour 2025 n'ayant pas été adoptée avant le 1^{er} janvier 2025, en raison de la démission du gouvernement, une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024, autorisant l'État à percevoir les impôts existants et à emprunter jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.

C'est dans ce contexte plus qu'incertain que les collectivités doivent constituer leur budget.

Plusieurs mesures sont *impactantes* pour le budget des collectivités territoriales et plus particulièrement celui des communes.

- Au plan national, la contribution demandée aux collectivités territoriales pour le redressement des comptes publics était initialement de 5 milliards d'euros, puis ramené à 2,2 milliards d'euros par le gouvernement de François Bayrou. Le PLF 2025 propose la mise en place d'un **prélèvement sur recettes affecté à un « fonds de réserve »**, plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités locales à compter de 2025. Cette disposition a été annoncée comme générant un prélèvement de 2,8 milliards d'euros en 2025.
- **Le projet de loi de finances opère deux modifications** : la suppression du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) afférent aux dépenses de fonctionnement d'une part, et l'abaissement du taux de compensation du FCTVA en investissement de 16,40 % à 14,85 % d'autre part. Cette modification de taux à la baisse entraîne une perte de recette de 100 000 € pour la Collectivité de Décines-Charpieu.
- La Cour des comptes a ciblé dans son dernier rapport le déficit actuel de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL - 2,5 Md€ en 2023 contre 1,2 Md€ en 2021), avec une perspective de déficit à hauteur de 10 milliards d'euros en 2030. Elle a recommandé de faire contribuer les employeurs territoriaux au retour à l'équilibre financier du régime.

PARTIE 2 : RETROSPECTIVE 2020-2024

La projection du compte administratif prévisionnel présentée ci-dessous repose sur des estimations en attendant la transmission du compte de gestion par la Trésorerie.

I. Les grands ratios financiers

Les notions de solvabilité : rappel des ratios

L'épargne brute se calcule en déduisant des recettes de fonctionnement le montant des dépenses. Elle présente les recettes récurrentes dégagées par la section de fonctionnement et constitue un critère indispensable dans l'analyse de la solvabilité d'une collectivité. Cela permet de connaître la part des recettes de fonctionnement disponible pour le financement de l'investissement.

La capacité de désendettement

Elle permet de répondre à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle (théoriquement) rembourser sa dette, si elle décide d'y consacrer son épargne brute ? Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la Collectivité. Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12. A partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge. Elle est calculée en divisant le stock de dette par l'épargne brute.

A. Les grandes masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	34 548 346 €	35 572 032 €	36 784 561 €	38 227 118 €
Dépenses de fonctionnement	31 520 626 €	32 512 201 €	33 293 960 €	35 227 605 €
<i>dont interets de la dette</i>	<i>381 000 €</i>	<i>363 000 €</i>	<i>460 000 €</i>	<i>447 000 €</i>
Recettes d'investissement	8 088 420 €	12 521 291 €	2 076 514 €	5 656 865 €
<i>dont emprunts souscrits</i>	<i>5 550 000 €</i>	<i>751 000 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
Dépenses d'investissement	10 946 375 €	9 237 076 €	8 058 717 €	8 526 629 €
<i>dont capital de la dette</i>	<i>2 424 000 €</i>	<i>1 742 000 €</i>	<i>1 743 000 €</i>	<i>1 848 000 €</i>

La Ville de Décines-Charpieu demeure une commune attractive et cela se traduit dans l'exécution de son budget.

Les recettes de fonctionnement poursuivent leurs dynamismes impulsés, d'une part par la revalorisation des bases en fonction de l'indice des prix à la consommation et d'autre part, au

dynamisme de celles-ci en lien avec le nombre de contribuables toujours en augmentation sur le territoire.

Cependant, l'année 2024 est marquée par une forte inflation des dépenses de fluides qui pèse fortement sur les dépenses de fonctionnement. Pour rappel, en 2024, les postes de dépenses d'électricité et de gaz ont été multipliés par 2,6 (+ 258%) entre 2023 et 2024.

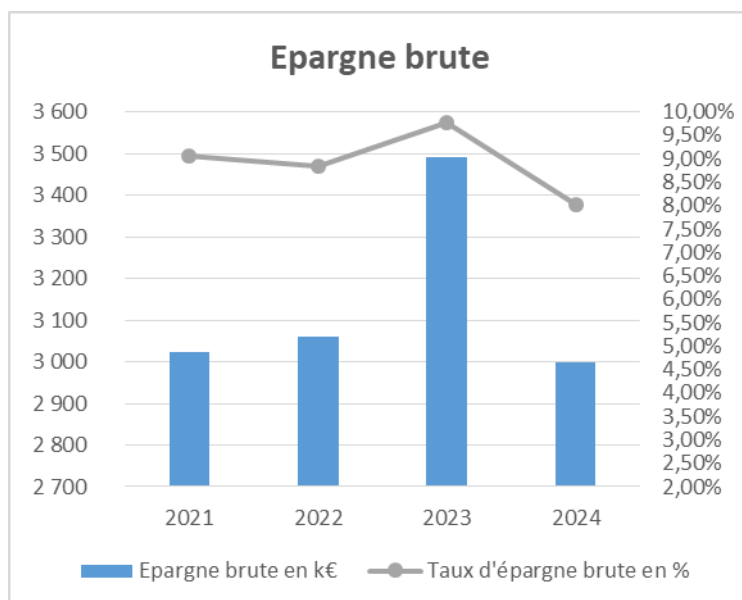
Sur la section d'investissement, la collectivité maintient sa dynamique engagée avec notamment la poursuite des grands projets de mandats, mais aussi la rénovation de ses bâtiments communaux. Par ailleurs, un travail important a été mené depuis 2 ans sur la recherche de financements externes permettant ainsi de réduire le reste à charge de ces opérations et d'optimiser les ressources budgétaires de la collectivité.

1. Epargne et ratios de la Ville

	2021	2022	2023	2024
Epargne brute en k€	3 024	3 060	3 491	2 999
Taux d'épargne brute en %	9,07%	8,84%	9,78%	8,01%
Epargne nette en k€	600	1 318	1 748	1 151

Depuis 2020, la Collectivité a maintenu un taux d'épargne brute stable, atteignant presque 10% en 2023 et 8% en 2024.

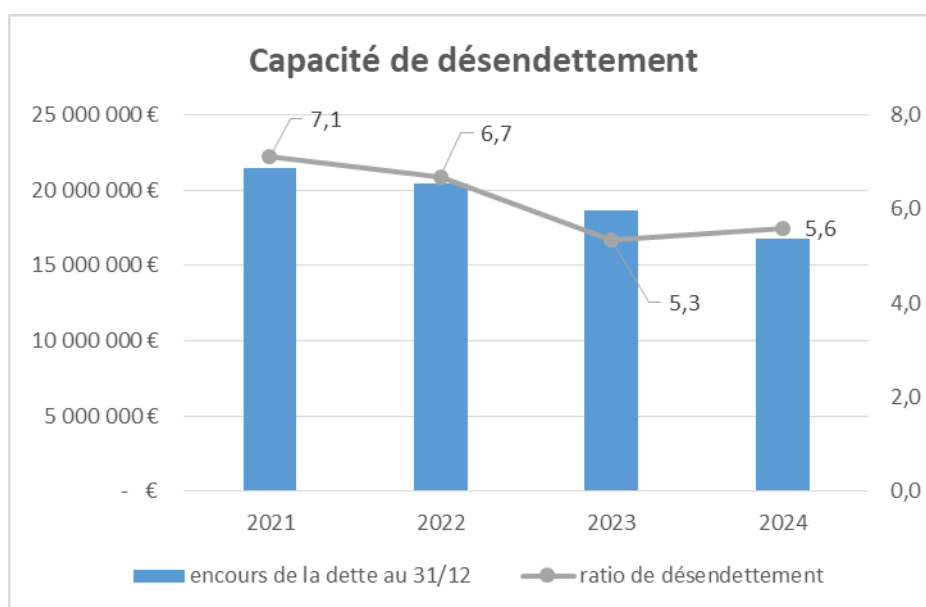
La baisse de ce taux en 2023 et 2024 est essentiellement expliquée par la hausse du prix de l'énergie.



2. L'endettement

	encours de la dette au 31/12	ratio de désendettement	emprunts nouveaux
2021	21 467 000 €	7,1	5 550 000 €
2022	20 443 000 €	6,7	751 000 €
2023	18 606 000 €	5,3	- €
2024	16 767 000 €	5,6	- €

Depuis 2021, la Collectivité poursuit la baisse de son endettement, passant ainsi d'un encours de 21.5 millions d'euros à 16.8 millions d'euros.



B. La fiscalité directe

1. La taxe foncière sur les propriétés bâties

Années	base nette TFB	Evolution base TFB	Produit TFB	Evolution produit TFB
2020	46 166 730 €		11 419 915 €	
2021	44 512 752 €	-3,58%	15 934 140 €	39,53%
2022	46 122 243 €	3,62%	16 499 040 €	3,55%
2023	48 884 680 €	5,99%	17 439 313 €	5,70%
2024	51 082 000 €	4,49%	18 226 058 €	4,51%

Note : Les produits indiqués s'entendent hors application du coefficient correcteur.

Grâce à ses infrastructures performantes et à l'attractivité de son territoire, la Commune de Décines-Charpieu conserve une dynamique de produits fiscaux soutenue.

En 2024, les bases de la taxe foncière ont été revalorisées de 3,9%.

2. La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Années	base nette TFNB	Evolution base TFNB	Produit TFNB	Evolution produit TFNB
2020	86 633 €		90 000 €	
2021	88 548 €	2,21%	91 957 €	2,17%
2022	93 911 €	6,06%	97 527 €	6,06%
2023	114 392 €	21,81%	116 208 €	19,15%
2024	118 493 €	3,59%	118 493 €	1,97%

3. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Années	base nette TH et THRS	Evolution base TH et THRS	Produit TH et THRS	Evolution produit TH et THRS
2020	36 419 231 €		6 522 800 €	
2021	8 432 286 €	-77%	2 256 381 €	-65,41%
2022	5 214 615 €	-38%	1 397 673 €	-38,06%
2023	1 952 930 €	-63%	620 784 €	-55,58%
2024	1 393 000 €	-29%	249 486 €	-59,81%

II. Le fonctionnement

A. Les dépenses

	Dépenses de fonctionnement	Evolution N-1	€ par habitants
2021	31 520 626 €		1 084 €
2022	32 512 201 €	3,15%	1 119 €
2023	33 293 960 €	2,40%	1 114 €
2024	35 227 605 €	5,81%	1 171 €

En 2024, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2 millions d'euros par rapport à 2023 principalement impactées par l'inflation et plus particulièrement les hausses des coûts de l'énergie.

1. Les charges à caractère général

Charges à caractère général			
2021	2022	2023	2024
4 884 829 €	5 404 500 €	5 629 000 €	7 506 405 €

Les charges à caractère général représentent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune. En 2024, ces dépenses représentent 21% des dépenses de fonctionnement.

En 2024, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est principalement attribuée à la hausse des coûts des fluides, pour un montant de 1,5 million d'euros.

2. Les dépenses de personnel

Au 31 décembre 2024, la Ville de Décines-Charpieu comptait 468 postes permanents au tableau des emplois et des effectifs, répartis comme ci-dessous :

- 348 emplois occupés par des fonctionnaires,
- 84 emplois occupés par des contractuels,
- 41 emplois vacants.

Effectifs permanents	2021	2022	2023	2024
Fonctionnaires	371	369	351	348
Contractuels sur emplois permanents	101	65	73	84
Total	472	434	424	432

Evolution de la masse salariale (réalisé)

Charges de personnel				
	2021	2022	2023	2024
Montant en € réalisés	21 046 610 €	21 449 750 €	21 664 000 €	21 910 000 €
% d'évolution		1,92%	1,00%	1,14%

Dans le cadre de la gestion de la masse salariale, la collectivité poursuit, de manière rigoureuse, ses efforts pour limiter l'augmentation des charges de personnel à un seuil inférieur à 2%.

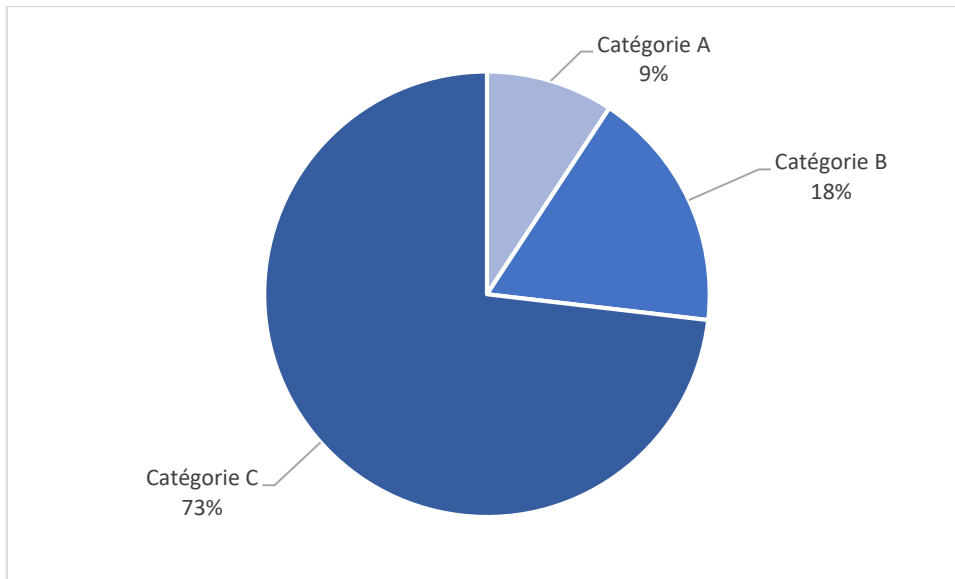
Cette politique est pleinement maintenue en 2024, avec une évolution des charges de personnel se chiffrant à +1,14%.

Cette gestion maîtrisée repose sur une approche globale et réfléchie, où chaque départ est évalué en fonction des besoins spécifiques du service public, tout en tenant compte des objectifs financiers de la Collectivité.

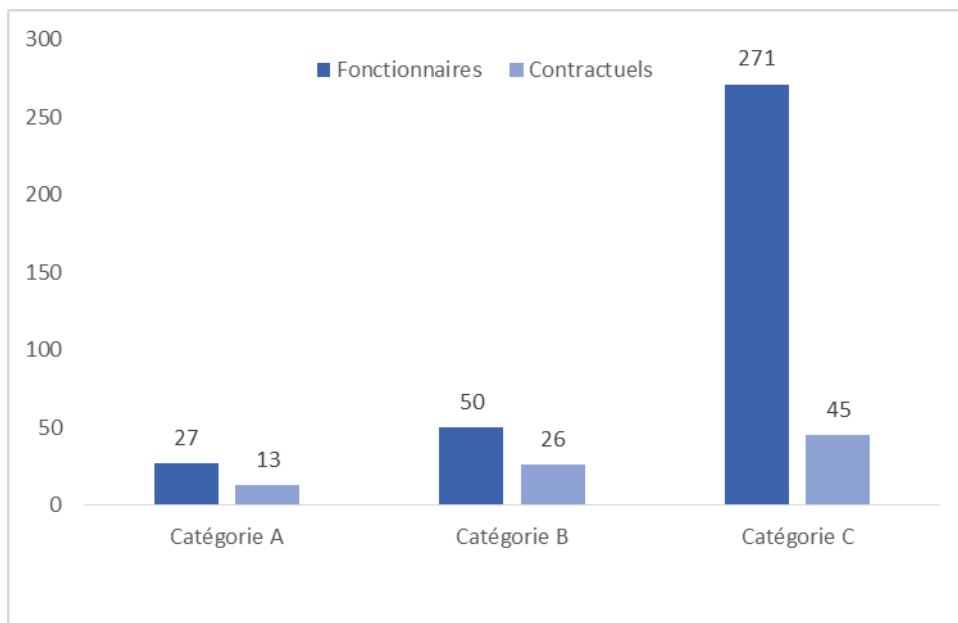
Par ailleurs, la mutualisation de certains postes est mise en œuvre de manière stratégique, permettant ainsi de maintenir l'efficacité des services offerts aux usagers, tout en préservant la qualité de vie au travail des agents.

Ces mesures visent à concilier rigueur budgétaire et maintien de la performance de l'organisation.

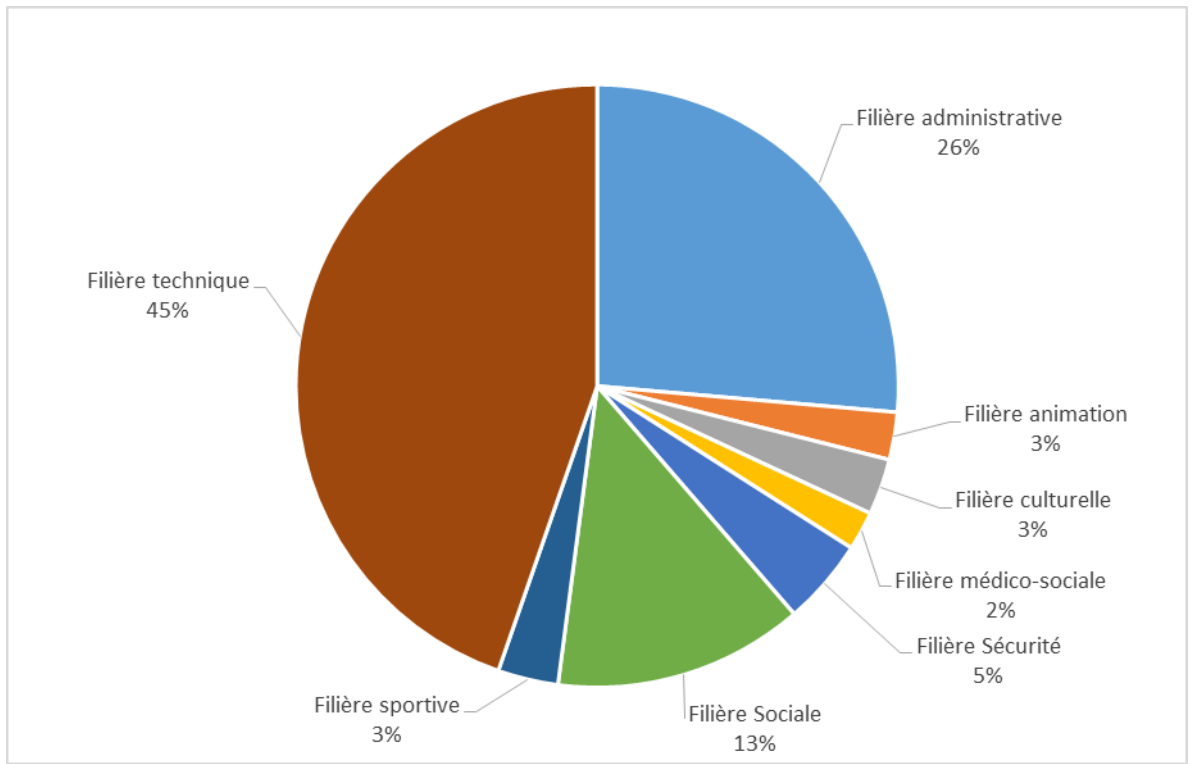
Répartition des agents sur emplois permanents,
par catégorie au 31/12/2024



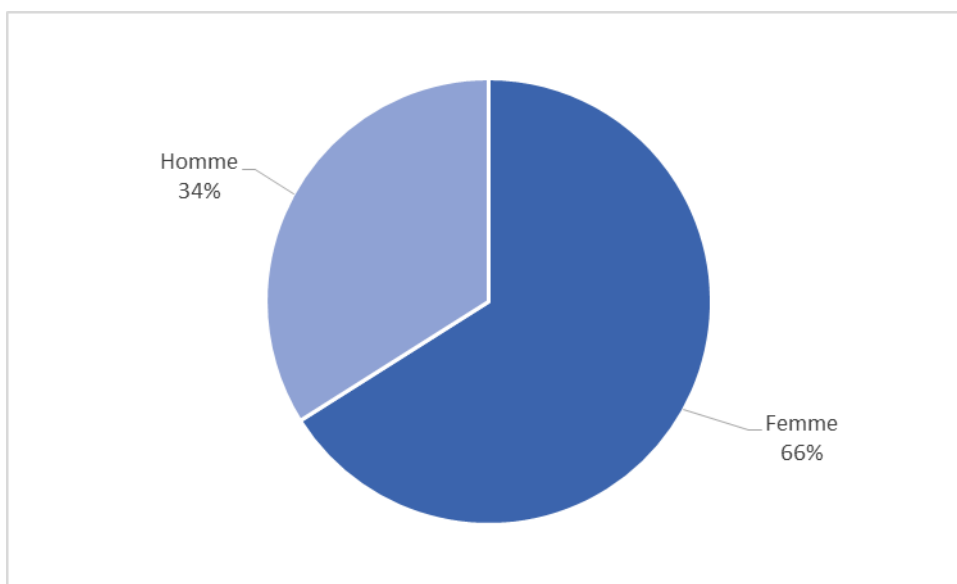
Répartition des agents sur emplois permanents,
par catégorie et par statut au 31/12/2024



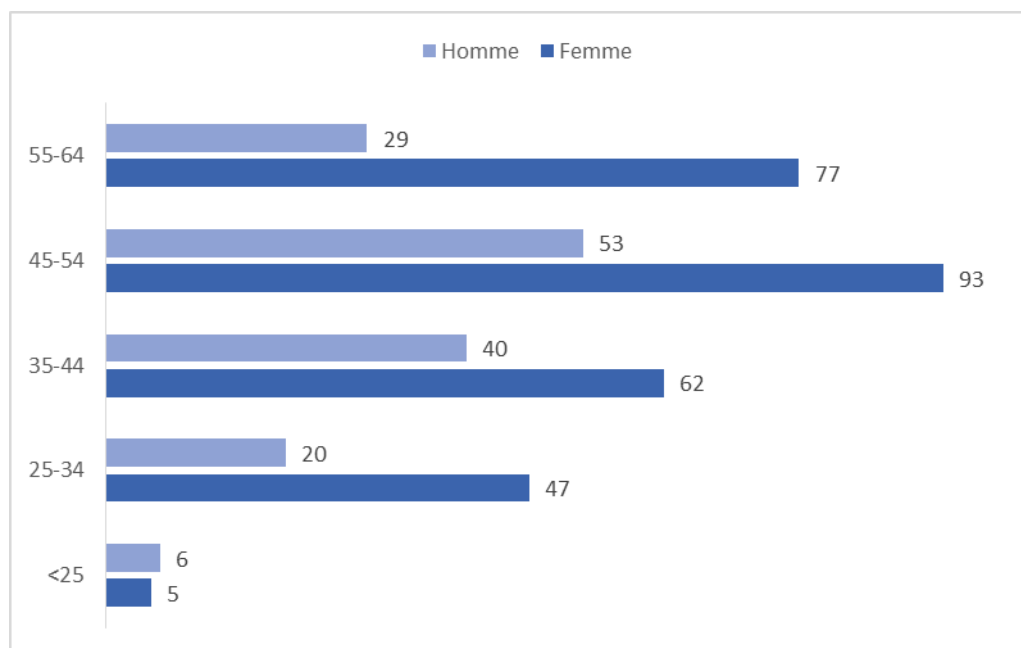
Répartition des agents sur emplois permanents,
par filière au 31/12/2024



Répartition des agents par genre au 31/12/2024



Pyramide des âges, par genre,
au 31/12/2024



B. Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement de la fiscalité, des dotations de l'Etat et des produits des services.

Produits de la fiscalité directe			
2021	2022	2023	2024
18 510 036 €	19 260 445 €	20 538 000 €	21 595 886 €

L'évolution de ces produits est directement liée à l'augmentation des bases physiques et au dynamisme constant de la Collectivité.

En 2024, cette dynamique se confirme une nouvelle fois, permettant à la Collectivité de continuer à répondre aux besoins croissants de la population tout en préservant un niveau de service au plus proche des besoins des habitants.

Grâce à cela, la Collectivité est également en mesure de mener à bien ses projets et de soutenir ses initiatives stratégiques, garantissant ainsi une gestion efficace des ressources.

Produits de la fiscalité indirecte			
2021	2022	2023	2024
9 336 430 €	9 437 491 €	9 479 000 €	9 319 301 €

Les produits concernés incluent notamment la taxe sur l'électricité, les droits de mutation et l'attribution de compensation.

Jusqu'en 2023, ces recettes ont connu une tendance à la hausse, alimentée par une conjoncture favorable. Toutefois, en raison de la crise économique, les droits de mutation ont enregistré une baisse notable au cours des deux dernières années, marquée par un ralentissement du marché immobilier et une réduction des transactions.

Dans le contexte actuel, caractérisé par des tensions géopolitiques persistantes et une incertitude croissante quant à l'évolution de la politique nationale, les prévisions relatives aux droits de mutation pour 2025 sont particulièrement difficiles à établir.

En l'absence de visibilité claire sur l'évolution du marché immobilier et des facteurs économiques externes, il convient d'adopter une approche prudente.

Ainsi, la projection pour 2025 s'appuie sur un scénario prudent.

Cette approche vise à assurer une gestion financière rigoureuse et à anticiper les éventuelles fluctuations des recettes.

Les dotations de l'Etat			
2021	2022	2023	2024
3 679 952 €	3 835 545 €	3 735 000 €	4 199 694 €

Depuis 2023, l'État a pris la décision de geler le mécanisme d'écrêtement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), ce qui permet de ne conserver que les ajustements favorables. Alors qu'en 2022 la DGF a subi une baisse, elle demeure stable depuis 2023 à un niveau de 1,1M€.

La DSU quant à elle, est restée stable depuis 2021 à 0,6M€, et a été revalorisée à 0,7M€ sur 2024.

En 2024, la Collectivité a bénéficié de dotations exceptionnelles qui ne seront pas reconduites les années suivantes à savoir :

- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a accordé un soutien financier direct à la Collectivité, s'élevant à 180 000 € dans le cadre du projet de relocalisation de la crèche Dolto. Cette aide contribue à la mise en œuvre du projet, facilitant la transition et la continuité des services offerts à la population.
- Elle a également versé un reliquat de 100 000 € aux Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) lié aux années COVID.
- L'Etat a renouvelé son concours financier pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à hauteur de 210 000 € en 2024.

III. L'investissement

Il s'agit des dépenses qui concernent le patrimoine de la Collectivité.

A. Les dépenses

Année	Dépenses d'investissement (hors capital de la dette)	Evolution N-1	€ par habitants
2021	8 522 375 €		293 €
2022	7 495 076 €	-12,05%	258 €
2023	6 315 717 €	-15,74%	211 €
2024	6 678 629 €	5,75%	222 €

En 2024, la Collectivité a poursuivi les investissements liés aux deux projets majeurs du mandat : le Pôle Sportif et de Loisirs, ainsi que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Marais.

Ces projets, de grande envergure et stratégiques pour le développement du territoire, sont désormais dans leur phase de réalisation.

Au-delà de ses deux projets, la Collectivité poursuit les efforts menés sur la rénovation des bâtiments ainsi que sur des projets d'aménagement extérieur de la Ville, comme c'est le cas avec le réaménagement du jardin des Droits de l'Homme.

Parallèlement, et comme cela est le cas depuis deux ans, la Ville a choisi de ne pas recourir à l'emprunt pour financer ses projets. Cette approche contribue à une gestion budgétaire rigoureuse et responsable, permettant de réduire progressivement le remboursement du capital de la dette. Cette stratégie vise à maintenir une trajectoire de désendettement tout en poursuivant les investissements nécessaires au développement et à l'amélioration des services publics locaux.

B. Les recettes

Le FCTVA

Cette recette est directement en lien avec les dépenses d'investissement de la Ville. Il s'agit de la récupération, d'un part, de la TVA payée sur les investissements de l'année précédente. Le taux est de 16,404 %. La récupération n'est donc pas totale.

FCTVA perçu			
2021	2022	2023	2024
759 000 €	1 209 000 €	1 025 000 €	780 115 €

Le montant de cette recette est en lien direct avec les dépenses effectuées sur l'année N-1.

Les subventions perçues

Subventions perçues			
2021	2022	2023	2024
390 000 €	545 000 €	1 051 000 €	1 015 000 €

Au cours des deux dernières années, un travail important a été accompli par les services de la Ville pour identifier et solliciter des subventions auprès de divers partenaires institutionnels, tout en répondant à des appels à projets innovants.

Cette démarche proactive a permis d'obtenir des financements significatifs pour les projets phares de la Collectivité.

Ainsi, pour le Pôle Sportif et de Loisirs, la Ville a réussi à obtenir un financement correspondant à près de 41% des dépenses totales, grâce à la collaboration et au soutien de plusieurs acteurs institutionnels tels que le CEREMA, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et l'Agence Nationale du Sport.

De même, pour la reconstruction du centre de loisirs des Marais, 26% des financements ont déjà été sécurisés, notamment grâce à la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de l'État et de la Métropole.

Par ailleurs, des demandes supplémentaires sont en cours, ce qui pourrait permettre de porter ce taux de subvention à 75% si les réponses des financeurs sollicités étaient positives.

Les caractéristiques innovantes et respectueuses de l'environnement de ces deux projets ont été des atouts majeurs pour se positionner sur des appels à projets compétitifs, permettant d'obtenir des aides financières substantielles. Cette dynamique a ainsi permis de réduire le reste à charge pour la Collectivité, tout en soutenant la réalisation d'infrastructures modernes et durables, au service de la population.

PARTIE 3 : Le projet de budget 2025

IV. Hypothèses

Compte tenu de l'absence de loi de finances pour 2025 au moment de la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire, il est complexe d'établir une prospective.

Cependant, les hypothèses ont été réalisées conformément aux engagements précédents, à savoir :

- La prise en compte d'une inflation,
- La réalisation des deux grands projets de mandats que sont la reconstruction du centre de loisirs des marais et la construction d'un nouveau Pôle Sportif et de Loisirs,
- La poursuite de la rénovation du patrimoine communal et du renouvellement de la flotte automobile,
- Continuer à maîtriser la masse salariale.

La réalisation de cette prospective se base sur les faits suivants :

- Un CA prévisionnel au 31/12/2024,
- La réduction des fluides pour 2025 à hauteur de 500 000 €,
- La réalisation du programme pluriannuel d'investissement,
- Le maintien du taux actuel de fiscalité locale,
- Le maintien des tarifs de service public en dépit de l'inflation en 2024,
- Une incertitude quant aux niveaux de dotation de l'Etat.

	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement <i>(hors cession)</i>	36 784 561 €	38 227 118 €	37 957 000 €
Dépenses de fonctionnement	33 293 960 €	35 227 605 €	35 718 000 €
<i>dont interets de la dette</i>	460 000 €	447 000 €	413 000 €
Recettes d'investissement	2 076 514 €	5 656 865 €	11 751 000 €
dont emprunt	- €	- €	1 772 000 €
Dépenses d'investissement	8 058 717 €	8 526 629 €	13 990 000 €
<i>dont capital de la dette</i>	1 743 000 €	1 848 000 €	1 772 000 €

V. Fonctionnement

A. Dépenses

	Dépenses de fonctionnement	Evolution N-1	€ par habitants
2023	33 293 960 €		1 114 €
2024	35 227 605 €	5,81%	1 167 €
2025	35 718 000 €	1,39%	1 172 €

En 2025, on constate déjà une baisse du prix des fluides par rapport au réalisé 2024.

L'année 2025, sera marquée par des dépenses de fonctionnement en lien avec la location des modulaires pour l'accueil du centre social Dolto, mais également la prise en compte de l'inflation et des effets normatifs toujours plus impactant pour notre budget (loi Egalim, augmentation des cotisations salariales, augmentation des contrats de maintenance de 2% chaque année, augmentation du coût des prestations de service ...)

Les frais de personnel

Charges de personnel		
2023	2024	2025
21 664 000 €	21 910 000 €	22 467 000 €

Grâce à la bonne maîtrise de la masse salariale les années précédentes, la Collectivité poursuit dans cette dynamique pour la fin du mandat.

En 2025 et 2026, le contexte budgétaire de l'Etat ne semble pas propice à des nouvelles évolutions du point d'indice pour les fonctionnaires.

Les charges à caractères générales

Charges à caractère général		
2023	2024	2025
5 641 000 €	7 506 400 €	7 485 000 €

A partir de 2025, l'hypothèse d'un retour à des tarifs de gaz et d'électricité plus conventionnels a été envisagée et semble se vérifier auprès du Sigerly. Ainsi, le budget des fluides est projeté avec une baisse de 500 000 € par rapport à 2024.

Cependant, les charges restent stables par rapport à 2024. En effet, les nouvelles dépenses relatives au centre social Dolto, les dépenses liées aux nouvelles réglementations et l'inflation viennent compenser la réduction des coûts de l'énergie.

Les subventions versées

Subventions		
2023	2024	2025
4 209 000 €	3 975 000 €	4 029 000 €

La Ville avait décidé de maintenir un niveau de soutien aux associations équivalent à celui des années antérieures malgré l'inflation.

En 2025, la Collectivité poursuit cet engagement.

B. Recettes

La fiscalité directe

Produits de la fiscalité directe		
2023	2024	2025
20 538 000 €	21 596 000 €	22 032 000 €

Afin de calculer l'évolution des recettes fiscales, il faut distinguer les trois types de bases car leur évolution n'est pas identique.

Les bases de TF sur les locaux d'habitation représentent 62% des bases de la Commune. Elles évoluent en fonction de l'indice des prix à la consommation. En 2025, cette évolution est de 1.7%.

Au-delà de cette évolution mécanique, on ajoute l'évolution physique, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de contribuables qui paye la taxe foncière. Pour une Commune comme Decines-Charpieu cette évolution est estimée à 0,25%.

Pour les bases de TF sur les locaux industriels et professionnels elles représentent 38% des bases de la Commune. Leur évolution est fixe à 1,3% par an.

Il n'y a donc pas de marge de manœuvre à ce niveau.

Les autres recettes

Les droits de mutation : la Commune subie une forte baisse de ses droits de mutation depuis 2023 en raison du contexte économique national.

La tendance à la baisse s'est confirmée en 2024. Pour 2025 la prévision se basera sur une évolution modérée par rapport à 2024 mais encore bien en dessous de la période 2021-2023.

Droits de mutation		
2023	2024	2025
1 167 000 €	916 400 €	1 089 000 €

La taxe sur la publicité extérieure : les nouveaux équipements en place sur la Collectivité continue de générer de manière constante de la TLPE. Cette recette reste cependant linéaire pour les prochaines années.

Les produits issus de la tarification des services :

Produits des services		
2023	2024	2025
2 116 000 €	2 260 600 €	2 326 000 €

Malgré l'inflation, la commune affirme son choix de ne pas revaloriser les tarifs de ses services en 2025. Ainsi les prévisions sur les produits des services se basent uniquement sur l'augmentation du nombre d'utilisateurs estimé à 2,5% par an.

Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat		
2023	2024	2025
3 735 000 €	4 199 000 €	3 723 000 €

Compte tenu de l'absence de loi de finances au moment de la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire, il est complexe de prévoir une tendance sur les dotations de l'Etat. Même si pour le moment les montants de DGF et de DSU sont reconduits à l'identique que ceux alloués en 2024, il semble prudent de prévoir une baisse en 2025 suite à la reprise du mécanisme d'écrêtement auquel la Collectivité est soumise.

Comme indiqué précédemment, la Collectivité ne bénéficiera plus des dotations exceptionnelles perçues en 2024, à savoir :

- 180 000 € de la CAF pour le projet Dolto,
- 100 000 € pour les EAJE,
- 210 000 € pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

VI. Investissement

A. Dépenses

Dépenses d'investissement (hors emprunt)		
2023	2024	2025
6 315 717 €	6 678 629 €	12 215 000 €

L'année 2025 sera marquée par un rythme des dépenses d'investissement qui s'accélère en raison de la phase de travaux des grands projets tels que le Pôle Sportif et de Loisirs (qui sera livré en 2025), le Jardin des Droits de l'Homme, le centre de loisirs des marais.

Le versement des subventions allouées à ces projets viendra en compensation de ces dépenses. A ce jour le Pôle Sportif et de Loisirs est subventionné à hauteur de 41%, le centre de loisirs à hauteur 26% et le jardin des Droits de l'Homme à hauteur de 20%.

B. Recettes

Le FCTVA

FCTVA		
2023	2024	2025
1 025 000 €	780 115 €	1 100 000 €

La part de FCTVA est en lien direct avec les dépenses d'équipement N-1. Ainsi, en 2025, le montant est corrélé aux dépenses de 2024.

Cependant, le projet de loi de finances pour 2025 faisait état d'une réforme concernant la baisse du taux. Actuellement à 16.404%, il pourrait être de 14.85%.

Les subventions d'équipement

Subventions		
2023	2024	2025
1 051 000 €	1 015 000 €	2 392 000 €

Les subventions déjà obtenues vont se concrétiser sur la fin de ce mandat. Les acomptes seront perçus au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Les estimations présentées ci-dessus sont basées sur les subventions pour lesquelles la Collectivité a un engagement certain. D'autres demandes sont encore en attente et pourront venir augmenter les recettes dans le courant de l'année 2025.

Les cessions

Cessions		
2023	2024	2025
- €	- €	6 400 000 €

La cession de foncier viendra compléter les recettes d'équipement indiquées ci-dessus.

La Commune dispose d'une réserve foncière non stratégique. La vente d'une partie de cette réserve foncière permettra de financer une partie des nouveaux équipements publics prévus sur le mandat.

L'emprunt

Afin d'équilibrer le budget 2025, la Collectivité aura recours à un emprunt de 1 772 000 €.